

Adresse de la société populaire de Fontenay-le-Peuple qui demande la punition de Lamiral, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Fontenay-le-Peuple qui demande la punition de Lamiral, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 566;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14567_t1_0566_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nos sages representants qui nous ont décrété cette feste pour nous rapeller a la raison.

Voilà, citoyens le détail de notre feste vil-lageoise et republicaine ».

P.c.c. LANGLOIS (*adj'*), BERNARD, HYVER (*présid.*), AUBER (*secrét. greffier*).

[*Etat des dons; 2 prair. II*]

En numéraire 59 # 14 s (4)
6 chemises; 9 p. epaulettes; 4 croix 3 en argent et 1 en or; 10 bagues d'argent; 1 pipe cassée, en argent; 12 paires de souliers; 1 hausse colle et sa plaque d'argent; 51 paires de bas; un ballot de charpie.

4

Le conseil-général de la commune de Car-cassonne (1) écrit à la Convention nationale :

« Pères de la patrie,

Tandis que nous nous livrions à la joie vive et pure qu'inspirent à tous les ennemis de la liberté les victoires multipliées des républicains, un monstre, souillant par sa présence le sanctuaire des lois, attendoit Robespierre pour lui donner la mort, et, le soir, assassinait Collot-d'Herbois. A cette affreuse nouvelle, le premier sentiment de nos ames vivement émues s'est dirigé vers la Divinité, qui a conservé au peuple français deux de ses intrépides défenseurs. Le second a été celui de l'indignation contre le gouvernement ou la conspiration nouvelle qui en a été le bras. Eh quoi ! Hébert et Danton conspirent-ils encore du fond de leurs tombeaux ? les héritiers de leur scélératesse ne savent-ils pas que tous les cœurs des Français sont votre égide ? ignorent-ils que c'est frapper le peuple entier que de frapper un de ses représentans ? Les lâches ! ils ont fui dans les champs de l'honneur; ils se rallient autour du crime; ils rampent pendant le jour, et leur audace ne commence qu'avec les ténèbres de la nuit. Vous avez mis toutes les vertus à l'ordre du jour, ils ont mis l'assassinat à l'ordre de leur perfidie; eh bien ! nous leur répondrons par l'héroïsme de la liberté et le phlegme du courage; nous irons au-devant de leurs coups comme l'heureux Geffroy : mais que désormais nous ne soyons plus livrés à ces cruelles alarmes. Pères de la patrie, nous vous conjurons de prendre dans votre sagesse des moyens pour que les jours des représentans ne soient plus à la merci de quelques scélérats. Vos jours ne sont plus à vous, ils appartiennent au peuple : ils sont essentiels à sa gloire et à son bonheur. *Vive la République ! vive la Montagne ! péris-sent les assassins et les traîtres !* ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) Aude.

(2) P.V., XXXIX, 236. (original C 305, pl. 1150, p. 21, daté du 16 prair., et signé HÉRISON (maire), GERMAIN, GUIZARD, ALBERT cadet, SAURIOL, et une demi page de signatures illisibles); *Débats*, n° 631, p. 378; *Mon.*, XX, 727 (mentionne une seule signature : celle de E. Dupré, agent nat.).

5

La société populaire de Fontenay-le-Peuple (1) demande le prompt châtement de l'infâme Lamiral, et de tous ceux qui, comme lui, oseroient attenter aux jours des représentans; elle dit qu'il n'est aucun de ses membres qui ne se trouvât honoré de la blessure du citoyen Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Fontenay-le-peuple, 11 prair. II*] (3).

« Quand les rois et leurs ministres ne peuvent corrompre par leur or séducteur les fidèles amis du peuple, ils les font égorger. Ces monstres n'aiment qu'eux seuls, ils haïssent le peuple et assassinent ses défenseurs. C'est à ces traits que nous reconnoissons les rois coalisés contre nous. C'est eux, nous n'en doutons pas, qui ont mis dans la main de l'exécration Lamiral les armes meurtrieres qui devoient trancher les jours de Robespierre et qui ont manqué deux fois Collot-d'herbois.

Périsent avec l'infâme Lamiral tous les auteurs et les complices de ses crimes ! Que tous les peuples de la terre qui voudroient encore un roi, connoissent enfin les rois et leurs forfaits; qu'ils fassent, comme nous, disparaître de dessus le globe les fléaux de l'humanité !

Législateurs, qu'il est vénérable à nos yeux cet ardent patriote qui ordonne à Collot d'herbois au nom du peuple français de ne pas s'exposer à la fureur de son assassin. Il n'est pas un de nous qui ne voulût avoir dit ce qu'il a dit, qui ne voulût avoir fait ce qu'il a fait; il n'est pas un de nous qui ne se trouvât honoré de la blessure du citoyen Geoffroy; qui ne s'applaudit d'en avoir préservé un fidèle représentant du peuple. C'est ainsi que pensent toujours les vieux et solides patriotes de la Vendée éprouvés par tant de malheurs et qui en attendent le terme de la Convention nationale à laquelle ils n'ont jamais cessé de se rallier ».

Aristide DILLON (*présid.*), Benj. GAULY (*secrét.*), JUBIEN (*secrét.*) [et une signature illisible]. (*Applaudi*).

Par une autre adresse, la même société félicite la Convention nationale sur ses travaux et sa justice qui purifient le sol de la liberté. Elle applaudit à l'épuration révolutionnaire qui a passé au creuset toutes les autorités constituées. « Périsse le perfide, dit-elle, qui tenteroit encore, sous le masque du patriotisme, d'entraver la marche d'un gouvernement fondé sur la justice et la probité, bases éternelles du salut du peuple ! ».

Elle exprime ensuite la joie que lui causent les triomphes de la République. Elle assure que la plus parfaite harmonie règne dans son

(1) Vendée.

(2) P.V., XXXIX, 237. Bⁿ, 29 prair.; *Audit. nat.*, n° 629.

(3) C 306, pl. 1164, p. 9^o.